

Compte rendu de séance

Séance du 12 Janvier 2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Date de la convocation
05/01/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du :16/01/2018

L'an 2018, le 12 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur LERAY Yves, (Maire).

Présents : M. LERAY Yves, Maire, M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, M. BERRUYER Cyrille, M. BELLIER Dany, Mme BEZIER Sylvie, M. BUSNEL Rémy, Mme DESEVEDAVY Marie-Hélène, M. JAMET Jean-Yves, Mme LEGRAND Sandrine, M. MACÉ Marcel, M. PELÉ Rémy, Mme ROCHELLE Christelle, M. ROUAULT Renan

Excusés : Mme MEIGNAN Laëtitia

A été nommé(e) secrétaire : M. RAPINEL Stéphane

Objet(s) des délibérations

2018-001 - Salle des marronniers : Assurance dommage ouvrage
2018-002 - Assainissement : Vérification des branchements à l'assainissement collectif par VEOLIA
2018-003 - Limites d'agglomération
2018 -004 - Travaux sur tampons d'assainissement
2018 -005 - Demande de subvention "amendes de police"

2018-001 – Salle des marronniers : Assurance dommage ouvrage

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux offres pour l'assurance dommage ouvrage de la salle des marronniers.

Après avoir pris connaissance des garanties couvertes par l'assurance dommage ouvrage, ainsi que des tarifs, le conseil municipal décide à la majorité de ne pas souscrire d'assurance dommage ouvrage pour les travaux de construction de la salle des marronniers.

2018-002 – Assainissement : Vérification des branchements à l'assainissement collectif par VEOLIA

Monsieur le Maire propose de mettre en place, un contrôle du bon raccordement des eaux usées et eaux pluviales en cas de cession immobilière et sur constructions neuves. Le tarif pratiqué par VEOLIA est de 120€ HT soit 132€TTC

Après délibération, le conseil municipal décide :

- De mettre en place ce contrôle à partir du 1^{er} janvier 2018
- A la charge du vendeur en cas de cession immobilière

- A la charge de la commune pour un premier branchement

2018-003 – Limites d'agglomération

Dans le cas de la prise en charge de la compétence « voirie » par la nouvelle communauté de communes, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de déterminer les limites d'agglomération sur les voies communales, la limite se faisant par l'emplacement des panneaux sur les voies départementales.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- Rue de la Vallerie : En limite du lot N° 4 du lotissement de Bellevue : parcelle AC 10
- Rue de la Rivandais : Entre les parcelles AC 75 et AC 76
- Le Bas du Rocher : Entre les parcelles AB 114 et AB 115

2018 -004 – Travaux sur tampons d'assainissement

Monsieur le maire informe le conseil municipal que 3 tampons d'assainissement sont en mauvais état sur la départementale 794 à l'intérieur de l'agglomération, entraînant des nuisances sonores pour les riverains.

Après délibération, le conseil municipal décide de procéder à la reprise de ces 3 tampons d'assainissement et accepte le devis de l'entreprise JOSSET TP de ST BRICE EN COGLES pour un montant de 2100€ HT. Cette somme sera payée sur le budget assainissement.

2018 -005 – Demande de subvention "amendes de police"

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que l'aménagement piétonnier, prévu à l'intérieur de l'agglomération aux abords de la départementale 211, direction « Rimou », face au lotissement du « Moulin à vent » peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention près du conseil départemental, au titre des amendes de police afin de financer les travaux d'aménagements piétonniers protégés, le long de la voie de circulation : D 211.

Informations diverses :

Travaux salle des marronniers :

Les travaux sont prévus commencer le mercredi 24 janvier pour se terminer le vendredi 20 juillet 2018. Suite au déblaiement des locaux, des tables d'école sont à donner.

Réflexion sur les acquisitions et travaux investissement de 2018

- Salle des marronniers

- Projet d'habitat groupé
- Travaux assainissement « rue des carrières »
- Aménagement « route de Rimou » : demander des devis à des entreprises privées.

Questions diverses :

Arrachage des souches dans le parc du cimetière, lotissement Moulin à vent et lotissement des Glycines : demander un devis à Marc REDOUTE et à l'entreprise CORLAY

Fleurissement : conserver les vasques autour des lampadaires.

Commune nouvelle : les élus donnent leur opinion et à la majorité disent qu'il n'y a pas d'urgence mais qu'il faut réfléchir à l'opportunité de la mise en place de ce dispositif.

Séance levée à : 21 :45

En mairie, le 15/01/2018
Le Maire
Yves LERAY